

**Catalogue de formation à destination des
dirigeants et salariés (non intervenants) de
l'aide à domicile 2017/2018**
Formations inter entreprise

Ce catalogue est financé par

Le Pôle Services à la Personne PACA est le premier réseau régional de l'aide et du soin aux domiciles en région. Il rassemble les organismes sanitaires, sociales, médico-sociales et de services à la personne autour de la construction d'un parcours de soins et de services aux domiciles, dans une logique de coopération et de coordination des acteurs. Il accompagne notamment ses adhérents sur des problématiques RH (GPEC, prévention des risques,...), organisationnelles et stratégiques (coopération, RSE, organisation interne...) et de gestion.

Par son expertise et sa connaissance fine des problématiques du secteur, le Pôle propose aux structures de l'aide et du soins à domicile de la région PACA un catalogue de formations répondant aux attentes de professionnalisation de la filière, en accompagnant les équipes dans les changements induits par les récentes évolutions législatives et réglementaires.

PRISE EN CHARGE FINANCIERE

Dans le cadre de ce catalogue, Uniformation prend en charge le coût pédagogique des formations et les repas. De plus, les structures peuvent se faire rembourser les frais de déplacement directement auprès d'Uniformation.

MODALITES D'INSCRIPTION

Complétez et **renvoyez le bulletin d'inscription disponible en dernière page du catalogue au plus tôt** ; le nombre de places étant limitées, il est essentiel que le Pôle puisse organiser les formations du mieux possible.

Les inscriptions seront clôturées au plus tard 15 jours avant le début de la formation et le 20/12/2017 pour les sessions de 2018.

MODALITES PRATIQUES

Durée d'une formation : 7 heures

Lieu : Aix en Provence

Horaires : 9h - 17h

Coût pédagogique et repas : pris en charge dans le cadre du Catalogue

Remboursement des frais de déplacement : directement auprès d'Uniformation

PROGRAMME

L'impact des ordonnances MACRON dans la BAD	p.4
Santé au travail, Inaptitude, Fait religieux	p.5
Négocier un accord d'entreprise dans l'aide à domicile	p.6
L'égalité hommes-femmes dans les relations de travail	P.7
La Gestion du temps de travail dans l'aide à domicile	p.8

Bulletin d'inscription	p.9
-------------------------------	------------

Organisme de formation :



L'IMPACT DES ORDONNANCES MACRON DANS LA BAD

INFORMATIONS PRATIQUES

DUREE : 2 jours (14h)

DATES : 1^{ère} session 08 & 15 /12/2017
2^{ème} session 29 & 30 /01/2018

PUBLIC ET PRE-REQUIS

Personnes en charge de la fonction RH, Dirigeants, DAF, Comptables, Juristes.
Avoir une expérience confirmée en droit du travail et en GRH.

OBJECTIF GENERAL / OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Maîtriser l'environnement juridique lié à l'accord d'entreprise prioritaire
- Connaître le processus de fusion des IRP
- Maîtriser le régime juridique du CDI de projet
- Être en capacité d'anticiper les changements structurels liés aux Ordonnances MACRON

CONTENU

- **Priorité donnée à l'accord d'entreprise et assouplissement des règles de négociation**
 - Les domaines où l'accord peut déroger à la convention collective
 - Les domaines strictement réservés à la branche
 - L'ordre public défini par la branche
 - L'assouplissement des modalités de négociation de l'accord, Le référendum d'entreprise
- **Le barème prud'homal et les nouvelles prescriptions pour contester la rupture**
 - Les planchers, les plafonds, mode de calcul du barème
 - Les cas d'exclusion du barème prud'homal
 - La diminution des délais pour contester la rupture du contrat de travail
- **La fusion totale des IRP et le comité social et économique**
 - DP, CE & CHSCT réunis en une instance unique de représentation du personnel
 - Attributions & fonctionnement, Quand et comment mettre en place le CSE
 - Nombre maximal de mandats successifs, Délais d'information/consultation
 - Nombre de représentants et heures de délégation
- **Le CDI de chantier**
 - Un CDI conclu pour la durée d'une mission (fonctionnement et régime juridique)
 - L'extension du CDI de projet à plusieurs secteurs d'activité
 - La rupture du CDI de projet (obligations préalables, points de vigilance)
- **Points divers liés au contrat de travail**
 - Assouplissement du CDD par accord de branche (motifs de recours, durée, succession)
 - Appréciation du périmètre du motif de licenciement économique
 - Les ruptures conventionnelles collectives
 - Compte pénibilité (simplification des obligations de déclaration d'exposition)

SANTÉ AU TRAVAIL, INAPTITUDE, FAIT RELIGIEUX AU TRAVAIL

INFORMATIONS PRATIQUES

DUREE : 2 jours (14h)

DATES : 1^{ère} session 19 & 20 /12/2017
 2^{ème} session 12 & 13 /02/2018

PUBLIC ET PRE-REQUIS

Personnes en charge de la fonction RH, Dirigeants, DAF, Comptables, Juristes.
Avoir une expérience confirmée en droit du travail et en GRH.

OBJECTIF GENERAL / OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Connaître les nouvelles règles liées à l'inaptitude et au médecin du travail
- Être en mesure de décliner le droit à la déconnexion dans son entreprise
- Maîtriser l'environnement juridique lié au fait religieux en entreprise
- Être à jour des dernières évolutions jurisprudentielles

CONTENU

- **Inaptitude au travail : Faire le point depuis la réforme de 2017**
 - Obligations du médecin du travail : Réalisation d'une étude de poste, Echanges concrets avec l'employeur et le salarié, Une seule visite de reprise en principe, Constat de l'inaptitude
 - Obligations de l'employeur : Recherche active de reclassement (adaptation du poste, reclassement interne, reclassement externe), Réalisation d'une étude écrite de reclassement, Consultation obligatoire des Délégués du Personnel, Proposition de reclassement, la procédure de licenciement pour inaptitude
- **Le droit à la déconnexion :**
 - Qu'est-ce que le droit à la déconnexion ? L'obligation de négocier un accord ou d'établir une charte sur le droit à la déconnexion, Garanties à apporter au salariés, Exemples de charte
- **Fait religieux en entreprise - CJUE 14/03/2017**
 - Un employeur peut, sous certaines conditions, interdire le port de signes religieux :
 - Analyse des arrêts, Portée dans le droit du travail français
 - La liberté religieuse et ses limites en droit du travail
 - Le contenu du Règlement Intérieur
- **Violence entre collègues- Cass. Soc 22/06/2017**
 - Que faire en cas d'altercations entre collègues au travail ?
 - Rôle des IRP
 - Analyse de l'arrêt

NEGOCIER UN ACCORD D'ENTREPRISE DANS L'AIDE A DOMICILE

INFORMATIONS PRATIQUES

DUREE : 2 jours (14h)

DATES : 1^{ère} session 10 & 11 /01/2018
2^{ème} session 20 & 21 /02/2018

PUBLIC ET PRE-REQUIS

Personnel en charge de la fonction RH, Dirigeants, Représentants du personnel, Salariés ayant un intérêt pour le droit du travail.

OBJECTIF GENERAL / OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Connaître le cadre juridique applicable aux accords collectifs
- Maîtriser les règles d'articulation et les possibilités de dérogation
- Être en capacité de mener une négociation au sein de la structure

CONTENU

- **L'accord d'entreprise suite à la Loi Travail & aux Ordonnances Macron :**
 - Articulation entre accords de branche et accords d'entreprise
 - L'ordre public social, les accords dérogatoires, Ce qui reste du principe de faveur
 - Le principe de l'accord majoritaire, Le référendum d'entreprise
 - Notions à connaître : Extension, Opposition, Dénonciation, Enregistrement, Dépôt, Publication
- **Le cadre de la négociation**
 - Le niveau de la négociation : Entreprise ou établissement, groupement d'employeur, groupe
 - L'accord d'entreprise conclu avec un délégué syndical : Monopole syndical, interlocuteurs, procédure applicable, formalités
 - L'accord d'entreprise conclu sans délégué syndical : Interlocuteurs, procédure applicable, formalités
 - L'accord d'entreprise conclu avec un salarié mandaté : Interlocuteurs, procédure applicable, référendum d'entreprise, formalités
 - Rôle des IRP
- **Exemples d'accords d'entreprise**
 - L'accord portant sur l'aménagement du temps de travail : déroulement de la négociation et contenu
 - L'accord ou le plan égalité professionnelle : déroulement de la négociation et contenu
 - La NAO : déroulement de la négociation, périodicité et contenu

L'ÉGALITÉ HOMMES-FEMMES DANS LES RELATIONS DE TRAVAIL

INFORMATIONS PRATIQUES

DUREE : 2 jours (14h)

DATES : A définir

PUBLIC ET PRE-REQUIS

Personnel en charge de la fonction RH et/ou amené à recruter, Conseillers en emplois, Intermédiaires du marché de l'emploi, Salariés ayant un intérêt pour les questions d'égalité de traitement dans la GRH.

OBJECTIF GENERAL / OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Savoir identifier une discrimination, en connaître les risques juridiques et managériaux
- Connaître les enjeux de l'égalité professionnelle en entreprise du point de vue juridique et managérial
- Maîtriser les dernières obligations légales en matière d'égalité hommes – femmes
- Savoir faire la différence entre égalité de traitement, égalité des chances et diversité

CONTENU

- **Connaître le principe de non-discrimination en droit du travail**
 - Compréhension du processus de discrimination et définition des enjeux
 - Définitions de la discrimination (juridique, courante discrimination indirecte, positive)
 - Distinguer égalité de traitement, égalité des chances et diversité, harcèlement et discrimination
 - Régime juridique applicable (risques et sanctions, charge de la preuve, dérogations possibles au principe, apports jurisprudentiels)
- **L'Égalité professionnelle hommes-femmes dans l'aide à domicile**
 - Accord interprofessionnel et textes conventionnels applicables
 - Nouvelles obligations dans le cadre du dispositif emplois d'avenir
 - Le diagnostic d'égalité professionnelle
 - L'accord ou le plan égalité professionnelle
- **Analyser et sécuriser ses pratiques RH au regard de l'égalité professionnelle**
 - Objectiver ses recrutements
 - Mettre en œuvre une politique salariale égalitaire
 - Formation professionnelle
 - Promotion et évolution de carrière
 - L'articulation entre vie professionnelle et vie familiale
 - Le retour de congé maternité et de congé parental
- **Faire vivre son plan ou son accord d'égalité professionnelle**
 - Négociation et conclusion (procédure, interlocuteurs, contenu)
 - Communication interne et externe
 - Animation du dialogue social et implication des IRP

LA GESTION DU TEMPS DE TRAVAIL DANS L'AIDE A DOMICILE

INFORMATIONS PRATIQUES

DUREE : 2 jours (14h)

DATES : A définir

PUBLIC ET PRE-REQUIS

Dirigeants, Responsables de ressources humaines et cadres intermédiaires dans les associations d'aide à domicile.

OBJECTIF GENERAL / OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Maîtriser la réglementation permettant de mettre en place un cadre juridique sécurisé en matière de gestion du temps de travail
- Faire un point sur les impacts de la Loi Travail du 08/08/2016 et des Ordonnances MACRON dans la branche
- Mesurer les intérêts et les limites de la signature d'un accord d'entreprise dérogatoire

CONTENU

- **Partie 1 – les grands principes applicables à la gestion du temps de travail**
 - L'ordre public social: Durée du travail maximale et repos obligatoires
 - Les adaptations possibles par accord d'entreprise : Les points pouvant faire l'objet d'un accord d'entreprise sur le temps de travail (durée journalière, congés payés, astreinte, repos hebdomadaires
 - Le régime juridique des inter-vacations : Le temps de déplacement entre deux interventions, les temps de pause, les coupures, Etude de cas, Analyse de jurisprudences.
- **Partie 2 – Modulation par accord de branche ou annualisation par accord d'entreprise ?**
 - Rappel du régime juridique prévu par la branche (Accord de branche du 30/03/2006)
 - Les points de dérogation possibles par accord d'entreprise : Augmenter les plafonds, Diminuer les planchers, Neutraliser les avenants à la hausse en fin de période, Le lissage de la rémunération, Le taux de majoration des heures supplémentaires pour les salariés à temps plein
 - Procédures requises: Procédure de signature d'un accord d'entreprise avec délégué syndical/ sans délégué syndical, Le référendum d'entreprise, Les conséquences du refus du salarié de signer l'avenant

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Pour vous inscrire :

Le nombre de places étant limitées, merci de renvoyer ce bulletin d'inscription au plus tôt à :
fiona.icard@psppaca.fr

Les inscriptions seront clôturées au **plus tard 15 jours avant le début de la formation** et le **20/12/2017** pour les sessions de **2018**.

Fiche organisation

Structure :

Adresse :

Tél. :

OPCA : **N° ICOM**

Tél & mail contact :

(En cas de changement de date, annulation, lieu...)

Formation

INTITULE :

DATES :

Stagiaires

N° SS :

Prénom – Nom :

Statut : Salarié Bénévole

Fonction occupée :

Mail stagiaire :

N° SS :

Prénom – Nom :

Statut : Salarié Bénévole

Fonction occupée :

Mail stagiaire :